

Académie de POITIERS
**Lycée du Bois
d'Amour**
9 rue de la Garenne
86034 POITIERS
cedex

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Mardi 5 Novembre 2019

Année scolaire : **2019/2020**

Numéro de séance : 2

Date de transmission de la convocation aux membres : 16 octobre 2019

2^{ème} convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Mme Thiollet

Secrétaire de séance : Mme Meyer

Quorum (13 ou 16) : 16

Nombre de présents : 23

Ordre du jour

I – Approbation du PV du conseil d'administration du mardi 24 septembre 2019 et de l'ordre du jour

II – Installation du CA et des commissions

- Appels des membres du C.A.
- Installations des commissions et conseils

III - Vie pédagogique

- Banalisation de la demi-journée du mercredi 16/01/2019 au matin : forum de l'orientation des terminales
- Priorisation des projets et voyages scolaires

IV - Vie Financière et matérielle

- Contrats et conventions
- Tarifs de restauration et d'hébergement 2020
- Voyages et projets scolaires
- Don Futurovente

V – Questions diverses

PRESENCE au CONSEIL

Séance du Mardi 5 Novembre 2019

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P [x]	A [x]	E [x]	Nom - Prénom	P[x]	A[x]]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme Monique Thiollet	X						
	Proviseur ou principal adjoint	Mme Delphine Roux		X	X				
	Gestionnaire	Mme Dominique Lamongie	X						
	C.P.E.	M. Laurent Thomas		X	X	Mme Bazille	X		
ELUS LOCAUX	Représentants de la Région	Mme Léonore Moncond'huy	X						
		Mme Anne Gérard		X					
	Représentant de la Ville	Mme Michèle Henri		X	X				
	Vice Président de la Communauté Urbaine	M. René Gibault		X	X				
PERSONNALITES QUALIFIEES		M. Michel Gris	X						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	M. Olivier Blanchard	X						
		Mme Laurence Manoir		X	X	M. Lincio	X		
		Mme Corinne Derray	X						
		Mme Sonia Pagenot	X						
		Mme Valérie Meyer	X						
		M. Baptiste Merlet	X						
		Mme Peggy Canon		X	X	Mme Gayet	X		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme Anick Lamaix	X						
		Mme Katia Liénart	X						
		M. Bernard Hogrel		X	X	Mme Epis	X		
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	M. Hervé Piquion	X						
		M. Pierre-Yves Boutin		X	X				
		Mme Magali Durand	X						
		M. Christophe Pagot	X						
		Mme Virginie Guinard		X	X				
	Elèves	M. Clément Gireaud	X						
		M. Kellian Jehin	X						
		Mme Camille Leomand		X	X	M. Augustin Barjolle	X		
		Mme Adèle Godard	X						
		Mme Ethyce Legrand	X						

[x] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Mme Thiollet procède tout d'abord à un tour de table, afin que chacun se présente aux nouveaux membres du conseil d'administration.

Ensuite elle annonce l'ordre du jour et mentionne les questions diverses, posées par la liste indépendante (organisation des conseils de classe en première, groupe de travail sur la consommation des produits stupéfiants, stationnement et circulation aux abords du lycée, carte des formations, cérémonie de remise des diplômes)

I – APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019, DE L'ORDRE DU JOUR ET DES QUESTIONS DIVERSES

Avant de passer à l'approbation du PV du précédent conseil d'administration, Mme Thiollet fait lecture des rectifications demandées par la liste indépendante.

Modifications proposées PV du CA du 24 septembre 2019

p. 6 : § 3 au sujet des délégations de signatures, ligne 3
Mme Thiollet répond ... (au lieu de Mme Pagenot)

p.8 : Séjour à Londres
Ajouter en début de paragraphe la phrase : Mme Canon, membre du CA, présente le projet qu'elle a conçu avec M. Jutand.

p. 10 : Bilan de la rentrée scolaire
supprimer : selon Mme Pagenot

p. 12 : ligne 12 modifier le § comme suit : Problèmes de groupes de spécialité (à ajouter) auxquels des élèves se sont ajoutés (groupes de maths, SES), ce qui a alourdi les effectifs par rapport aux prévisions (à ajouter). Mme Meyer demande pourquoi le Rectorat n'accorde pas des moyens supplémentaires dans ce cas (au lieu de : n'abonde pas en termes de moyens). C'est alors que des élèves venant d'un établissement extérieur, ne proposant pas la spécialité demandée (au lieu de : allogènes), se sont ajoutés. (...)

§ suivant ajouter : Mme Meyer signale qu'un groupe de STMG compte 25 élèves à ce jour.

Arrivée de Mme Moncond'huy à 18h10

p. 13 : ligne 2
Mme Pagenot craint les revendications (au lieu de ratiocinations) des parents « les plus informés »

§ 7 au sujet des classes de première générale ajouter :
Mme Meyer s'inquiète de la difficulté à suivre les élèves de façon individualisée tant le professeur principal aura d'interlocuteurs à solliciter.

Le conseil d'administration passe ensuite au vote :

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	23

II - INSTALLATION DU CONSEIL ET DES COMMISSIONS

I.A - Appel des membres et modalités de fonctionnement.

Nom des commissions	Membres Titulaires	
Commission permanente	Provisseure : Provisseure adjointe : Gestionnaire – Agent comptable : 3 enseignants: 1 personnel ATOSS : 2 parents élèves : 2 élèves : 1 représentant Région:	Mme Monique Thiollet Mme Delphine Roux Mme Dominique Lamongie M. Marc Grillet (Mme Laurence Manoir, suppléante) Mme Corinne Derray (Mme Sonia Pagenot, suppléante) Mme Valérie Meyer (Mme Peggy Canon, suppléante) Mme Katia Lienart (Mme M.Thérèse Peguin, suppléante) M. Hervé Piquion (M. Pierre-Yves Boutin, suppléant) M. Christophe Pagot M. Killian Jehin TL2 (M. Augustin Barjolle TS3, suppléant) Mme Adèle Godard TS1 (Mme Ethyce Legrand TS3, suppléante) Mme Léonore Moncond'hui
Commission éducative	Provisseure Provisseure adjointe : le CPE en charge de l'élève 1 enseignant: 2 personnels ATOSS : 1 parent d'élève : 1 élève :	Mme Monique Thiollet Mme Delphine Roux M. Philippe Lincio (Mme Sophie Gayet, suppléante) Mme M.Thérèse Peguin M. Bernard Hogrel M. Pierre-Yves Boutin (M. Sébastien Villeneuve, suppléant) M. Augustin Barjolle TS3 (Mme Ethyce Legrand TS3 suppléante)

<p style="text-align: center;">Conseil de discipline</p>	<p>Proviseure :</p> <p>Proviseure adjointe :</p> <p>Gestionnaire</p> <p>1 CPE :</p> <p>4 enseignants:</p> <p>1 personnel ATOSS :</p> <p>2 parents élèves :</p> <p>3 élèves :</p>	<p>Mme Monique Thiollet</p> <p>Mme Delphine Roux</p> <p>Mme Dominique Lamongie</p> <p>M. Laurent Thomas</p> <p>Mme Catherine Lemoine (M. Marc Grillet, suppléant) M. Olivier Banchard (Mme Sonia Pagenot, suppléante) Mme Agathe Cornil (Mme Peggy Canon, suppléante) Mme Sophie Gayet (M. Baptiste Merlet, suppléant)</p> <p>Mme Katia Liénart (M. Bernard Hogrel, suppléante)</p> <p>Mme Virginie Guinard (M. Christophe Pagot, suppléant) M. Hervé Piquion (Mme Bernadette Penot, suppléante)</p> <p>Mme Lizon Chaussebourg TS3 (M. Alfred Allain TS1, suppléant) M. Louis Villeneuve TES2 (Mme Erine Seners TES2, suppléante) Mme Léna Flajoulot TS2 (Mme Tanaïs Jamet TL2, suppléante)</p>
<p style="text-align: center;">(C.V.L.)</p> <p style="text-align: center;">Conseil de vie lycéenne</p>	<p>Proviseure :</p> <p>Proviseure adjointe :</p> <p>CPE :</p> <p>5 Enseignants</p> <p>3 personnels ATOSS :</p> <p>2 parents d'élèves :</p> <p>Elèves élus pour un an :</p> <p>5 élèves élus pour deux ans :</p>	<p>Mme Monique Thiollet</p> <p>Mme Delphine Roux</p> <p>Mme Sophie Bazille</p> <p>M. Philippe Lincio Mme Elise Lafond M. Nicolas Commagnac Mme Marianne Rey-Lescure Mme Sophie Gayet</p> <p>Mme Jacqueline Epis Mme Anick Lamaix Mme Marie-Thérèse Peguin</p> <p>M. Pierre-Yves Boutin (M. Pascal Rousselot, suppléant) Mme Magali Durand (Mme Virginie Guinard, suppléante)</p> <p>M. Charles Bellin du Coteau – TS3 Mme Eloa Guillaud – TS3 Mme Ehyce Legrand– TS3</p> <p>Mme Inès Laïchaou – 2H Mme Aura Rahajarizafy – 2H M. Alexandre Breillat – TES3 Mme Lola Plat – TL2 Mme Adèle Godard – TS3</p>

<p>Commission Internat</p>	<p>Commission internat pilotée par :</p> <p>Délégués d'internat :</p> <p>Maîtres d'internat :</p> <p>Infirmière</p> <p>2 parents volontaires :</p>	<p>M. Thomas Laurent CPE</p> <p>Mme Coline Gachet – TES1 M. Killian Jehin – TL2</p> <p>Mme Marine Rousseau</p> <p>Mme Laurence Tchebotariov</p> <p>M. Pascal Rousselot Mme Berthelot Delphine</p>
<p>(C.E.S.C) Comité d'éducation à la Santé et à la Citoyenneté</p>	<p>Provisseure:</p> <p>Provisseure adjointe :</p> <p>CPE :</p> <p>Infirmière :</p> <p>2 parents d'élèves :</p> <p>1 personnel ATOSS :</p> <p>2 enseignants:</p> <p>6 élèves :</p>	<p>Mme Monique Thiollet</p> <p>Mme Delphine Roux</p> <p>Mme Christiane Revolon</p> <p>Mme Laurence Tchebotariov</p> <p>Mme Stéphanie Fouquet (Mme Soline Willer, suppléante) M. Pierre-Yves Boutin (Mme Bernadette Penot, suppléante)</p> <p>Mme Anick Lamaix</p> <p>M. Didier Caillaud Mme Valérie Meyer</p> <p>M. Maxence Le Tas Chabot – TES3 Mme Camille Leomand – TL1 Mme Eloa Guillaud – TS3 Mme Adelaïde Boutin-Chalony – 1G7 Mme Noémie Chicoine – 1G4 Mme Erine Seners – TES2</p>
<p>(C.H.S.) Commission hygiène et Sécurité</p>	<p>Provisseure :</p> <p>Provisseure adjointe :</p> <p>Gestionnaire – Agent comptable :</p> <p>CPE :</p> <p>2 enseignants :</p> <p>2 personnels ATOSS :</p> <p>2 élèves :</p> <p>2 parents d'élèves :</p>	<p>Mme Monique Thiollet</p> <p>Mme Delphine Roux</p> <p>Mme Dominique Lamongie</p> <p>M. Laurent Thomas</p> <p>M. Yannick Lhommedet Mme Christine Schmidt</p> <p>M. Bernard Hogrel Mme Sylvie Desvignes</p> <p>Mme Noémie Chicoine Mme Erine Seners</p> <p>Mme Bernadette Penot M. Hervé Piquion</p>

	1 représentant Région :	Mme Léonore Moncond'huy
Commission Fonds Social	Provisseure : Provisseure adjointe : CPE : Gestionnaire – Agent comptable : 6 Élèves :	Mme Monique Thiollet Mme Delphine Roux Mme Christiane Revolon Mme Dominique Lamongie M. Alfred Allain – TS1 Mme Maé Revel – TES3 M. Alexandre Breillat – TES3 Mme Sandie Girard – TL1 Mme Coline Gachet – TES1 Mme Erine SENERS – TES2
Commission Appel d'offres	2 représentants des membres du Conseil d'Administration	Mme Dominique Lamongie Mme Katia Liénart

III - Vie pédagogique

II.A – Banalisation de la demi-journée du mercredi 15 janvier 2020 au matin : forum de l'orientation des élèves de terminales

Mme Thiollet explique qu'est renouvelé le **mercredi 15 janvier 2020** le **Forum des Terminales**. Cette manifestation est organisée tous les ans, vise à informer les élèves, précède l'ouverture de Parcoursup et propose des intervenants issus de différentes formations du Supérieur. Il convient alors de banaliser les cours des Terminales afin d'organiser ce Forum durant la matinée.

M. Pagot demande comment sont choisis les intervenants.

Mme Thiollet indique que l'établissement essaie d'être exhaustif, qu'une personne de l'université a l'habitude d'adresser des intervenants, et qu'au fil des années un vivier s'est constitué.

Mme Pagenot ajoute que des étudiants et des anciens élèves du lycée peuvent intervenir.

M. Jehin demande combien de filières sont représentées.

Mme Thiollet répond cinquante.

Départ de Mme Moncond'huy à 18h50

M. Pagot demande s'il peut encore conseiller des intervenants.

Mme Thiollet insiste sur le fait que les informations apportées doivent rester neutres, que ce ne sont pas des professionnels qui se déplacent mais des formations du supérieur.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	22

IV - Vie financière et matérielle

IV.A – Contrats et conventions

- **Contrat annuel avec l' « Agence Régionale de Santé » Nouvelle-Aquitaine et le Lycée du Bois d'Amour.**

Mme Thiollet indique qu'une dotation de 3 000 € est accordée à l'établissement par l'ARS, pour assurer des formations sur les conduites à risques.

Mme Pagenot demande si cette dotation se fait à l'attention des élèves.

Mme Lamongie confirme.

Mme Thiollet rappelle que c'est le propre du CESC (Conseil d'Education à la Santé et à la Citoyenneté) d'assurer ce genre de formations.

Mme Lamongie indique que le contrat est établi en année scolaire.

Mme Thiollet explique que, en retour de cette dotation, il est demandé de faire remonter un tableau récapitulatif toutes les opérations engagées, telles que financer « Génération Numérique » en Seconde, rembourser les frais des intervenants sur la Sécurité routière en Terminale, organiser un atelier d'accompagnement des personnes désireuses d'arrêter les addictions, reçues individuellement ou en groupe.

Mme Meyer demande si ce dernier atelier correspond en partie à la demande faite en question diverse par la liste indépendante : mettre en place un groupe de travail, composé de personnels d'enseignement et d'éducation (et pourquoi pas de parents), autour des consommations des produits stupéfiants.

Mme Thiollet confirme.

M. Pagot demande si les intervenants sont déjà choisis car il sait combien le centre d'addictologie du CHU est très efficace dans le domaine.

M. Piquion insiste sur les deux aspects que doit prendre la prévention : une action à destination des adolescents, une autre à destination des parents. En cela les associations de parents d'élèves sont prêtes à financer des actions à destination des parents.

Mme Thiollet rappelle que la prochaine réunion du CESC aura lieu le vendredi 15 novembre à 13h.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	22

- **Convention avec l'Association Génération Numérique : information et prévention des enjeux et risques du numérique**

Mme Thiollet indique que les interventions de « Génération Numérique » ont lieu le mercredi 6 et le jeudi 7 novembre 2019, et que leur coût est de 774 €.

Mme Bazille précise qu'elles répondent à des obligations ministérielles, fonctionnant par cycle. A chaque niveau son type d'intervention.

M. Piquion critique cette situation « par cycle », insistant sur la nécessité de rappeler chaque année les risques encourus.

Mme Pagenot reconnaît que ces actions sont utiles, mais s'inquiète des heures de cours qui sont de fait supprimées. En effet les élèves sont désormais continuellement évalués, et il s'agirait de pouvoir leur faire cours.

M. Blanchard évoque aussi une possible lassitude.

Mme Thiollet mentionne l'existence d'une nouvelle matière en seconde, la SNT (Sciences Numériques et Technologiques) qui aborde ces questions et peut faire la synergie entre ces interventions et ce qui est fait en classe par les professeurs.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	22

➤ **Convention avec l'Association La Clique d'Arsène : Théâtre ABIBAC.**

M. Blanchard présente le projet ABIBAC. Il s'agit d'ouvrir les élèves aux pratiques théâtrales, de rayonner sur l'ensemble du lycée et de proposer une pratique concrète, par l'intermédiaire de la metteuse en scène Frédérique Antelme. La restitution du travail se fera le jeudi 9 avril 2020 durant la Semaine culturelle.

Mme Thiollet indique que sera déposé auprès de la Région un gros projet culturel nommé « PEJ » (Projet Éducatif Jeunesse), en coopération avec Lionel Papon, notre Référent Jeunesse, afin d'obtenir des subventions.

M. Blanchard rajoute que le coût du projet est de 1500 €, comprenant 5 séances de 2 heures, une répétition générale et la représentation finale. Sont au programme, en terminale la pièce de Brecht, *Der Gute Mensch von Setchuan*, et *Ruhm* de Kehlman en classe de première. Toutes deux traitent du « rapport au réel ». Cette représentation théâtrale exige d'être créatif, pour parvenir à jongler entre langues française et allemande.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	22

➤ **Convention entre l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes et le Lycée du Bois d'Amour :**

Mme Thiollet explique comment Mme Calviac accompagne les élèves de Terminales, préparant le concours de Sciences-Politiques. L'institut de Rennes propose un enseignement à distance. Le lycée finance le dispositif à hauteur de 40 heures maximum. Les élèves volontaires s'inscrivent librement, selon la fréquence d'une heure par semaine, pour préparer le programme de travail. Ce dispositif est d'abord à destination des élèves boursiers, en difficultés financières, pour lesquels sont envoyés des cours sur une plateforme. Mais l'établissement a décidé d'ouvrir ce dispositif à tous les élèves volontaires.

Mme Durand demande comment fonctionne précisément cet accompagnement.

Mme Godard signale que Mme Calviac aide individuellement les élèves.

Mme Pagenot précise que, si la première année, l'accompagnement a été collectif, l'année dernière, il s'est davantage fait au cas par cas.

M. Piquion demande si une évaluation de ce partenariat a été faite.

Mme Pagenot ne sait pas comment on pourrait l'évaluer, puisque c'est un concours.

M. Pagot indique que l'on pourrait établir des statistiques concernant ceux qui intègrent après avoir suivi l'enseignement.

Mme Pagenot se demande si ces élèves auraient intégré sans avoir suivi les cours. C'est difficile de le savoir.

Mme Meyer insiste sur le fait que chacun d'eux peut de toute façon se prévaloir de cette formation dans Parcoursup, et ainsi étoffer le CV.

Mme Pagenot fait savoir que « Sciences Politiques » devrait prochainement entrer sur Parcoursup. Nous en saurons davantage quant aux modalités d'intégration, le 20 décembre 2019, au moment de l'ouverture des formations.

Mme Meyer prend bien note du fait qu'il faille désormais s'inscrire sur Parcoursup et présenter le concours pour intégrer les IEP de province.

Vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	22

IV.B – Tarifs de restauration et d'hébergement 2020

Mme Lamongie explique que les tarifs du Bois d'Amour sont assez bas. La Région veut procéder à une harmonisation mais nous laisse pour l'instant les tarifs en vigueur. Aussi nos tarifs sont reconduits en 2020. La demi-pension rend désormais obligatoire un repas végétarien par semaine, pour tous. Nous attendons pour savoir quel jour sera fixé.

Mme Epis rappelle que chaque personne doit avoir la possibilité de manger végétarien. On devrait avoir le choix tous les jours.

Mme Godard signale que dans un pique-nique végétarien, élaboré par l'établissement, le poisson n'aurait pas dû remplacer la viande.

M. Piquion insiste sur le fait que chacun a le droit d'être végétarien, selon ses convictions personnelles.

M. Jehin déplore que les repas végétariens se résument à rajouter des légumes.

Mme Godard déplore également que l'on refuse à une élève, en cours d'année, le changement d'alimentation.

Mme Lamongie invite les élèves à aller la voir pour signaler toute modification de régime.

Mme Meyer demande si des conseils de nutrition, notamment sur la composition des menus végétariens, ont été envoyés à l'établissement. En effet on peut s'étonner que la mesure devienne obligatoire sans accompagnement des personnels.

Mme Lamongie confirme n'avoir reçu aucune instruction de la part de la Région. Pour l'instant on attend même les décrets d'application.

M. Jehin en profite pour évoquer un repas moules-frites durant lequel des barquettes en plastique avaient été distribuées sur chaque plateau. Ne pourrait-on pas parler de gaspillage dans cette situation ?

Mme Lamongie rassure l'élève en lui signifiant que ces barquettes se trouvaient déjà en réserve. C'était l'occasion de les utiliser.

M. Pagot se demande comment on peut voter des tarifs qui n'augmentent pas tout en répondant aux exigences des repas végétariens.

Mme Lamongie explique également comment fonctionnent les remises d'ordre. Quand a lieu un voyage scolaire, on fait des remises d'ordre, c'est-à-dire que l'on défalque des frais scolaires sur la facture de l'élève. De même pour les congés maladie de plus de six jours consécutifs. De même pour les stages.

M. Jehin questionne le tarif sur les menus des petits déjeuners.

Mme Lamaix insiste sur le fait que sont offerts des cornflakes tous les jours, et des viennoiseries une à deux fois par semaine.

M. Jehin voudrait que l'on ne donne pas aux élèves ce qui reste des petits-déjeuners, tant que tout le monde n'est pas descendu des dortoirs.

Mme Lamaix se demande à quelle heure ces élèves descendent petit-déjeuner car le « rab » n'est vraiment donné qu'au dernier moment.

Mme Lamongie demande de toute façon que toutes les remarques lui soient remontées.

M. Blanchard veut savoir si les tarifs 2020 ont finalement évolué.

Mme Lamongie réprecise que non, ils n'ont pas bougé.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	22

IV.C – Don Futurovente

Mme Thiollet explique que l'association Futurovente fait un don à l'établissement d'un montant de 7539,60 €. L'augmentation par rapport au montant initialement prévu permet une diminution du coût du voyage à Naples, à destination des 29 étudiants de NDRC2 (4 au 8 novembre 2019). En effet le voyage ne revient plus qu'à 212,50 € par étudiant, au lieu de 250 €.

M. Pagot remarque que le don est finalement supérieur à celui déjà prévu.

Mme Liénart indique que le montant a augmenté grâce au succès des ventes.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	22

IV.D – Voyages et projets scolaires

➤ Séjour à Berlin

M. Lincio présente le projet Berlin, conçu avec Mme Pagenot, Mme Combes-Bardoll et M. Ségura. Le voyage se fait en bus (à destination d'élèves germanistes de 1ère), s'organise trente ans après la chute du mur et propose une double approche, urbaine et mentale : il s'agit d'explorer les vestiges du pays tout en observant le changement des mentalités. Que reste-t-il de ce pays disparu, qui existe pourtant encore dans les têtes ?

M. Blanchard ajoute que ce projet entre dans le cadre du dispositif de mobilité (toujours basé sur le volontariat des élèves et des familles, et ouvert à tous les germanistes). Ce dispositif prévoit deux offres pendant les trois années suivies au lycée. En 2nde, les élèves ont à leur disposition toute la palette des échanges, depuis l'échange classique jusqu'au programme Voltaire (2x6 mois). Au cours des deux années qui restent, il leur sera proposé, en 1ère ou en terminale, selon les cohortes, un voyage d'études qui pourra être intégré au programme des sections internationales (euro et abibac) et faire l'objet d'une interrogation à l'oral du baccalauréat.

Mme Thiollet précise que le coût est de 354 €/élève, ce qui est un maximum. On espère une subvention de la Région qui peut financer jusqu'à quatre voyages, favorisant les « mobilités internationales », à hauteur de 100 €/ élève et 120€/ élève boursier.

Mme Pagenot signale que les élèves de première envisagent d'organiser une tombola. Valentin Rouillon va coordonner cette opération. L'année dernière, le voyage à Munich (organisé en fin d'année et donc dépourvu de subvention) avait bénéficié d'une telle opération. Le coût par élève avait été diminué de 80 €.

Mme Thiollet rappelle que si un voyage obtient finalement des subventions, on revote son budget en CA pour rembourser la différence aux familles.

M. Piquion, responsable FCPE, explique que de manière générale, son association réfléchit à une manière d'aider ses adhérents, en participant aux frais des voyages.

M. Blanchard constate que fleurissent les initiatives visant à pallier la raréfaction des subventions. En effet il est toujours gênant de proposer un voyage coûtant plus de 300 €.

M. Piquion insiste sur le fait que les associations n'ont pas pour seule vocation de faire des bourses aux livres. Elles peuvent financer des projets.

Mme Pagenot rappelle l'existence du fonds social. Il ne faut pas hésiter à diffuser l'information.

Mme Thiollet rappelle dans ces conditions la nécessité de constituer des dossiers.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	22

➤ Echange avec Marburg

M. Blanchard présente le projet d'échange (dix jours / dix jours) avec Marburg, organisé à destination des élèves de seconde. Ce projet fête ses 35 ans d'existence et bénéficie d'une implication au niveau municipal et associatif (en l'occurrence de l'OFAJ : Office franco-allemand de la jeunesse). Le logement en famille en réduit déjà le coût.

Mme Thiollet précise que le lycée fait bus commun avec le collège Rabelais, ce qui en réduit également le coût. Au maximum la participation s'élèvera à 162 € / élève.

M. Blanchard regrette le manque de visibilité. En effet il faut désormais attendre des subventions sans pouvoir trop anticiper.

Mme Thiollet rajoute que l'OFAJ ne subventionne que les échanges, les relations interpersonnelles franco-allemandes.

Vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	22

➤ **Modification du coût de participation des familles concernant de l'échange avec Marburg en mai 2019**

Mme Thiollet indique que le coût du précédent échange avec Marburg tombe finalement à 128,18 € / élève au lieu de 142,18 €. Les familles seront remboursées de la différence.

Vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	22

Départ de Mme Lamaix à 19h55

➤ **Modification du coût de participation des familles concernant le séjour à Naples pour les étudiants du BTS 2^{ème} année N.D.R.C. en novembre 2019**

Mme Thiollet indique que le coût du voyage à Naples tombe finalement à 212,50 € / étudiant au lieu de 250 € grâce à l'augmentation du don de l'association Futurovente.

Vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	21

II.E – Priorisation des projets et voyages scolaires

Mme Thiollet rappelle que la priorisation des voyages scolaires porte sur l'année civile 2020. Ainsi le voyage à Londres se déroulant en décembre 2019 ne peut entrer dans ce cadre. Pour solliciter les subventions de la Région, le conseil d'administration doit proposer un ordre, sachant que tous les voyages n'ont pas la certitude d'être subventionnés.

Cette année sont soumis à la priorisation quatre voyages scolaires :

- à Nice « Histoire des arts »
- à Berlin « 30 ans après la chute du mur »

- en Italie « Découverte du patrimoine de la Toscane »
- en Espagne « Découverte du patrimoine de la Cantabrie et du Pays Basque »

M. Blanchard rappelle que c'est un crève-cœur de devoir faire cette priorisation car nous savons tous que les collègues ne font pas ces voyages par intérêt touristique et personnel. Leur intérêt pédagogique est indéniable.

Mme Meyer se demande quel ordre avait été choisi l'an dernier, l'essentiel étant d'assurer un roulement ou tout au moins de promouvoir la nouveauté.

M. Gris demande combien de voyages avaient été subventionnés l'an dernier.

Mme Thiollet répond les trois premiers, sur les quatre proposés dans l'ordre suivant :

- Voyage à Paris « Histoire des arts »
- Voyage en Allemagne à Düsseldorf
- Voyage en Italie « Découverte de la Vénétie »
- Voyage à Paris « Voyage au pays des sciences »

Mme Thiollet rappelle aussi que seules les mobilités internationales, les voyages à Paris ou ceux permettant la découverte du patrimoine de la Nouvelle-Aquitaine peuvent solliciter des subventions. Ainsi le voyage à Nice « Histoire des arts » n'entre pas dans les critères.

Si l'on observe les coûts de chacun, ainsi que le nombre d'élèves concernés, on s'aperçoit que tous impliquent quarante à cinquante élèves. Le voyage en Espagne suppose une participation de 234 € / élève, le voyage en Italie 361 €/ élève, Berlin 354 €/élève et Nice 350 € / élève.

Mme Gayet demande pourquoi on n'essaie pas de faire baisser les coûts en prenant l'avion, même si ce mode de transport s'avère peu écologique.

Mme Lamongie indique que la comparaison est faite à chaque fois, et que le bus reste le plus compétitif.

Mme Pagenot ajoute que c'est toujours plus compliqué avec la SNCF et que les coûts sont énormes. Seule l'association Futurovente bénéficie de certaines facilités.

Ci-dessous la liste des voyages qui ont été priorisés pour vote au CA du mardi 5 novembre 2019 afin de demander une subvention régionale :

- 1) Voyage en Espagne à Santander « Découverte du patrimoine culturel et naturel de la Cantabrie et du Pays Basque»
- 2) Voyage en Allemagne à Berlin « 30 ans après la chute du mur – Traces de la RDA, regards d'aujourd'hui»
- 3) Voyage en Italie - Toscane « Découverte du patrimoine historique, artistique et culturel de la Toscane »
- 4) Voyage à Nice « Histoire des Arts »

La liste unitaire décide de s'abstenir au moment du vote.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	4
Pour :	17

M. Piquion intervient à l'issue de cette priorisation pour expliquer le rôle que peut jouer une association de parents d'élèves en matière de projets. Certes elle représente les parents en

conseil de classe, dans les différentes commissions, mais elle peut aussi apporter son soutien, auprès du plus grand nombre, sur différentes thématiques.

L'association peut par exemple apporter une aide financière, visant à dynamiser la Maison des lycéens. Elle peut dans ce cadre soutenir des projets collectifs, portés par des groupes de lycéens, et ce au profit du plus grand nombre. Ces projets, pouvant s'appuyer sur des équipes de professeurs, seraient valorisés à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement, par voie de presse par exemple. Chaque projet, déposé préalablement au secrétariat, serait soumis à la sélection d'un jury affilié à la FCPE. Chaque membre du jury pourrait par la suite accompagner un projet, l'objectif étant que l'argent de l'association soit dépensé pour ses adhérents. Ce qui reste compliqué effectivement, c'est de gérer un groupe d'élèves comprenant des adhérents et des non adhérents à la FCPE.

Mme Meyer demande si ces aides financières ne visent que les projets relatifs à la Maison des Lycéens, parce que si tel est le cas, aucun projet « de classe » (et donc aucun professeur) ne peut être concerné. A qui faudrait-il alors diffuser l'information ? Qui serait dans ces conditions à même de mener ces projets ? Les assistants d'éducation par exemple ?

Mme Bazille insiste sur le rôle premier du CPE référent.

Mme Meyer rappelle que la participation aux activités socio-éducatives figure sur la fiche de poste des assistants d'éducation, et qu'à ce titre chacun d'eux peut prêter main forte.

M. Pagot s'interroge sur le bien-fondé de faire entrer de l'argent, issu des associations de parents, à l'intérieur des projets du lycée.

M. Piquion estime qu'il est normal de restituer l'argent des parents.

Mme Bazille souligne la problématique que soulève le financement de projets à destination exclusive d'élèves adhérents. Que faire des non adhérents ? Pour que ceux-ci puissent participer, devront-ils adhérer ?

M. Piquion reconnaît la nécessité de trouver une formule, de manière à contourner cet obstacle, ne serait-ce que sous la forme d'une participation symbolique.

Mme Bazille trouve compliqué de mettre en avant une association plutôt qu'une autre.

M. Blanchard signale que dans un projet commun, l'on peut « cacher » les adhérents PEEP derrière les adhérents FCPE. Mais qu'en serait-il d'un projet ne regroupant que des élèves adhérent à la PEEP ?

M. Piquion insiste sur le choix de dépenser l'argent des parents.

Mme Bazille propose à la FCPE de cibler elle-même ses adhérents pour subventionner les voyages scolaires.

M. Piquion rappelle que cette aide n'est intéressante que parce qu'elle concerne le collectif.

A Mme Bazille d'ajouter que le collectif n'est pas la FCPE. Il est impératif que l'association définisse clairement à qui s'adresse cette aide.

M. Blanchard évoque l'opportunité de faire un don global à la MDL.

M. Pagot indique que le plus simple serait sans doute de financer des projets de classe.

Mme Thiollet signale que dans les autres établissements qu'elle a connus, les fédérations finançaient également des projets de cette nature.

Mme Meyer rappelle qu'il y a trois ans la FCPE avait, dans cet établissement, financé en partie un projet « d'intégration », mené dans les classes de première STMG, visant à lutter contre les clichés dont était victime cette filière.

II.F – Prélèvements sur fond de roulement

Mme Lamongie demande qu'un prélèvement de 5 000 € soit effectué sur le service AP, celui-ci représentant un abondement général de sécurité. Elle demande aussi un prélèvement de 15 000 € sur le service ALO afin d'assurer l'entretien et le fonctionnement général du lycée, hors activités pédagogiques. Soit 20 000 € prélevés sur fond de roulement, faisant passer ce dernier de 78 202 € à 58 202 €. De toute façon si le prélèvement est trop important, ce qui n'est pas utilisé retombe automatiquement dans les réserves.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	21

M. Piquion rappelle la liste des projets que la FCPE s'est déjà proposé de financer avec accord de principe : le projet « Surf » tout comme le projet « 4LTrophy ».

Pour ce dernier, il est à noter qu'aucun budget ne figure encore dans le dossier, et il s'agira de compléter cet élément pour que la FCPE puisse évaluer le montant de la subvention. En outre, comme la FCPE n'est pas un sponsor, un petit film sera demandé aux participants en retour de la subvention.

IV – Questions diverses

Comme annoncé en début de conseil d'administration, la liste indépendante a posé cinq questions diverses.

1) Comment les conseils de classe de 1^{ère} vont-ils pouvoir s'organiser? Comment est désormais envisagé le rôle du délégué ?

Mme Thiollet rappelle que le sujet est à l'ordre du jour du prochain conseil pédagogique (jeudi 14 novembre à 13h). Elle signale également que le 13 novembre 2019, elle participera à une réunion visant à faire le point sur les E3C et sur le déroulement des conseils de classe.

Mme Pagenot indique que des syndicats ont d'ores-et-déjà demandé l'annulation des E3C de janvier 2020, compte tenu de la précocité des épreuves.

M. Lincio rajoute que leur forme n'est pas non plus clairement définie. Aussi un moratoire est demandé.

2) Pourrions-nous mettre en place un groupe de travail, composé de personnels d'enseignement et d'éducation (et pourquoi pas de parents s'ils le désirent), afin de réfléchir à des modalités d'action visant à prévenir, accompagner et dissuader les élèves concernés par la consommation de produits stupéfiants ?

Mme Thiollet nous indique qu'un certain nombre de formations doivent être planifiées à destination des élèves, des adultes et des parents. En l'occurrence M. Monory (policier référent « anti-drogue ») doit prochainement intervenir auprès des classes de seconde. Il pourrait également intervenir auprès des personnels d'éducation et d'enseignement.

Mme Meyer précise que la liste indépendante demande une formation d'initiative locale, sur des heures banalisées qui pourraient enfin rassembler le plus grand nombre d'entre nous, personnels d'enseignement et d'éducation.

Mme Thiollet signale qu'une telle réflexion globale pourra être menée dans le cadre du CESC (prochaine réunion le vendredi 15 novembre 2019).

M. Merlet insiste sur le fait que les personnels (en l'occurrence d'éducation) veulent apprendre à repérer les dangers, apprendre à accompagner les élèves et ainsi ne plus être systématiquement dans la répression. En somme savoir quand et comment agir.

Mme Thiollet évoque les bénéfices d'un partenariat actif avec la police. Un dialogue régulier est en place. Pour l'instant la situation semble mieux maîtrisée à l'extérieur de l'établissement. Les résultats des fouilles effectuées sont systématiquement transmis à la direction, éventuellement aux familles.

3) Comment réguler le stationnement et la circulation aux abords du lycée afin de minimiser les dangers pour nos élèves ?

Mme Thiollet incite tous les personnels à utiliser le parking du lycée, côté grille.

Mme Meyer rappelle le danger que constitue, pour les élèves qui traversent, le fait de franchir en voiture la ligne blanche afin de tourner rapidement vers le gymnase.

Mme Epis ajoute que les stationnements des parents, sur le rond-point, pour déposer leurs enfants est tout aussi dangereux.

Mme Thiollet signale que ce problème de sécurité sera abordé en Commission Hygiène et Sécurité.

Mme Meyer demande à Mme Thiollet que soit envoyé à tous les personnels un mail rappelant les règles de sécurité.

M. Piquion et M. Pagot (respectivement FCPE et PEEP) s'engagent à diffuser l'information auprès des parents d'élèves.

4) Concernant la carte des formations, où en est la consultation de tous les professeurs concernés par l'implantation d'un 3e BTS dans l'établissement ?

Mme Thiollet indique d'abord qu'il a été demandé en début d'année la création d'une spécialité espagnole. Le 6 décembre 2019 aura lieu avec Mme Pagnoux, inspectrice d'espagnol, une réunion à ce sujet. Une commission langues académique aura d'ailleurs lieu autour de cette date.

Mme Thiollet signale également qu'une demande de création d'un 3e BTS a été déposée, en accord avec l'inspection et l'équipe de BTS. Il s'agit du BTS Communication qui n'est présent qu'à Rochefort.

Mme Gayet regrette que l'ensemble de l'équipe éco-gestion n'ait pas été mis au courant de cette demande. En effet, tous les collègues d'éco-gestion enseignant au lycée, peuvent être amenés à enseigner en BTS puisqu'ils ont passé le même concours.

5) Quelle organisation l'établissement a-t-il prévu pour la cérémonie de remise des diplômes 2019 ?

Mme Thiollet signale que la cérémonie des BTS aura lieu en salle polyvalente, le vendredi 22 novembre 2019, à 18h30. Celle des bacheliers se déroulera le même soir à 18h. La formule initiale (une série/ une salle) est abandonnée, au profit d'îlots constitués par série dans la Rue et d'un buffet également dressé dans la Rue.

Mme Meyer rappelle l'intérêt de donner une dimension festive à ce moment de retrouvailles. Qui s'en chargera ?

Mme Lamongie répond que l'organisation est à la charge des personnels de direction.

Mme Bazille précise que l'organisation reviendrait naturellement à Lionel Papon, notre Référent Jeunesse, s'il en était d'accord.

Mme Thiollet indique qu'*a priori* un petit discours d'accueil sera adressé aux élèves avant qu'ils se dirigent vers les tables où les diplômes leur seront remis, puis vers le buffet. Soixante réponses positives en trois jours ont été renseignées par doodle. Les parents ne sont pas conviés.

M. Piquion informe les professeurs que les manuels scolaires seront distribués par la FCPE aux élèves adhérents les 12 et 13 novembre 2019, grâce à une permanence en salle D.

Les débats sont clos, la séance est levée à 21h.